

VIDAL Anne <avidal@cnil.fr>

8/7/2020 12:44

## RE: Demande d'autorisation 918427

À Nicolas EYDOUX <n.eydoux@resuval.fr> Copie Carlos El Khoury <c.elkhoury@resuval.fr> •  
sebastien.claude@asc2si.fr <sebastien.claude@asc2si.fr> • RASNEUR Vincent <vrasneur@cnil.fr>

Bonjour monsieur,

Je vous remercie pour l'ensemble des documents reçus et qui ont été intégrés à votre dossier. Je vous prie de nous excuser pour notre délai de réponse.

Faisant suite à notre échange téléphonique de ce matin, je vous confirme que votre demande d'autorisation ayant été déposée le 18 décembre 2018 (demande d'autorisation n°918427) et la Commission ne s'étant pas prononcée dans le délai de deux mois (prolongé une fois par courrier de la Présidente), votre demande est réputée acceptée, conformément aux dispositions de l'article 66-V de la loi « informatique et libertés ».

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous quelques rappels, s'agissant notamment de la sécurité :

- Sur le cloisonnement des données administratives et les données de santé, cette opération doit être réalisée de manière à ce que ces deux types de données soient stockés séparément et que leur accès se fasse avec des moyens d'authentification différents.
- Sur votre politique de mot de passe, celle-ci doit être conforme à la délibération n° 2017-012 du 19 janvier 2017 portant adoption d'une recommandation relative aux mots de passe, et notamment comporter des mesures complémentaires, telles que le blocage du compte après plusieurs tentatives infructueuses pour un mot de passe de moins de douze caractères.
- Enfin, concernant la durée de conservation des traces techniques, ces traces doivent être conservées six mois au maximum.

J'ai bien noté que le registre serait mis en œuvre pendant une durée de 10 ans et que la liste des recherches menées à partir de celui-ci sera accessible sur le site Internet dédié, ce dont les personnes concernées sont informées individuellement (conformément à l'article 74 de la loi et à l'article 13 du RGPD).

Vous souhaitant bonne réception du présent message,

Bien cordialement,

Anne VIDAL  
Juriste | Service santé  
01 53 73 22 22 | avidal@cnil.fr | www.cnil.fr

[image006.jpg@01D23B3B]  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07

De : Nicolas EYDOUX [mailto:n.eydoux@resuval.fr]  
Envoyé : lundi 8 juin 2020 16:17  
À : VIDAL Anne  
Cc : Carlos El Khoury ; sebastien.claude@asc2si.fr